



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 65 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 2 mars 2018, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité, réalisée en application de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Le 12 août 2016, mon prédécesseur a nommé Graeme Simpson (Afrique du Sud) auteur principal indépendant et l'a chargé de réaliser l'étude et de présenter des recommandations sur les mesures à prendre. Il a également chargé un Groupe consultatif d'experts de fournir des conseils et un appui pour la conduite des travaux. Celui-ci était composé des experts indépendants suivants : Farea Al-Muslimi (Yémen), Scott Attran (États-Unis d'Amérique), Chernor Bah (Sierra Leone), Ikram Ben Said (Tunisie), Malual Bol Kiir (Soudan du Sud), Kessy Martine Ekomo-Soignet (République centrafricaine), Ilwad Elman (Somalie), Matilda Flemming (Finlande), Terri-Ann Gilbert-Roberts (Jamaïque), Luz Alcira Granada Contreras (Colombie), Saba Ismail (Pakistan), Thevuni Kavindi Kotigala (Sri Lanka), Nur Laiq (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Mieke Lopes Cardozo (Pays-Bas), Robert Muggah (Canada), Hussein Nabil Murtaja (État de Palestine), Funmi Olonisakin (Nigéria), Salim Salamah (République arabe syrienne), Ali Saleem (Pakistan), Hajer Sharief (Libye) et Marc Sommers (États-Unis). Je remercie M. Simpson et les experts de leurs travaux, qui concourent à nous faire mieux comprendre le rôle que jouent les jeunes dans le domaine de la paix et de la sécurité.

J'encourage les États Membres à examiner soigneusement cette étude et les recommandations qui y sont formulées. Je suis prêt à faire rapport, si l'on m'en fait la demande, sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies donne suite à ces recommandations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer l'étude, que m'a transmise l'auteur principal indépendant dans la lettre ci-jointe en date du 23 février 2018, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



**Lettre datée du 23 février 2018, adressée au Secrétaire général
par l'auteur principal indépendant de l'étude sur les jeunes
et la paix et la sécurité demandée par le Conseil de sécurité
dans sa résolution 2250 (2015)**

J'ai l'honneur de présenter l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2250 (2015).

J'ai eu l'immense privilège de travailler avec les membres talentueux et visionnaires du Groupe consultatif d'experts nommés par le Secrétaire général. Je leur suis profondément reconnaissant de leur contribution dans les domaines des politiques, des pratiques et du savoir.

Je suis également reconnaissant aux 33 organisations qui composaient le Comité directeur de l'étude d'avoir proposé des orientations stratégiques et fourni des conseils. Les membres du Comité et d'autres partenaires ont généreusement appuyé les travaux de recherche en établissant des notes de synthèse et en organisant des consultations et des discussions de groupe avec des jeunes du monde entier.

Au cours des 18 mois pendant lesquels j'ai mené mes travaux de recherche et rédigé l'étude, je me suis entretenu avec des milliers de jeunes de toutes les régions du monde. Nous avons délibérément choisi une méthode qui a permis de donner voix au chapitre à de nombreux jeunes qui, en temps normal, n'auraient pas eu l'occasion de participer à ce genre d'échanges visant à établir un cadre d'action. Au fil des consultations, dans le cadre d'études par pays et de groupes de discussion et en apportant leur contribution en ligne, ces jeunes ont exprimé leur espoir et leurs aspirations à la paix et décrit leurs remarquables initiatives, leur formidable engagement et leur extraordinaire dévouement en faveur de la paix et de la sécurité. Ils ont fait le pari que nous ne trahirions pas leur confiance et que l'étude reflèterait fidèlement leurs points de vue tels qu'ils nous les avaient livrés. J'en prends volontiers la responsabilité et je ne peux qu'espérer avoir réussi à me faire l'écho de leurs paroles.

J'aimerais également rendre hommage au secrétariat mis en place conjointement par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds des Nations Unies pour la population pour le soutien extraordinaire qu'il m'a apporté.

Enfin, je tiens à vous remercier, ainsi que votre cabinet, d'avoir placé votre confiance en moi et de m'avoir accordé le privilège de mener cette étude.

L'auteur principal
(Signé) Graeme **Simpson**

Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité

I. Introduction

1. Qu'ils vivent dans une société dévastée ou touchée par un conflit ou qu'ils jouissent d'une paix relative, partout dans le monde, des jeunes gens exceptionnels cherchent des moyens novateurs de prévenir la violence et de consolider la paix. Réalisée en application de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, la présente étude a donné une occasion sans précédent de les écouter et de découvrir la manière dont chacun œuvrait pour la paix et la sécurité. Les gouvernements et les acteurs internationaux gagneraient à récolter les fruits du travail que ces jeunes font pour la paix et la sécurité, mais ils ont tendance à les considérer comme un problème à régler plutôt que comme des partenaires pour la paix, ce qui suscite leur mécontentement. Les jeunes du monde entier ont dit n'avoir plus ni foi ni confiance en leur gouvernement et en la communauté internationale ni dans des systèmes de gouvernance dont ils se sentaient exclus, ce qui éveillait chez eux un grand sentiment d'injustice. Il faut remédier à cette situation afin de tirer profit de leur contribution à la paix, et de l'encourager, et afin de réaliser le potentiel de 1,8 milliard de jeunes dans le monde. Dans l'étude, il est demandé aux gouvernements et aux acteurs internationaux de procéder à un changement radical et de reconnaître que les jeunes sont « les absents de la paix ».

2. Des jeunes de tous horizons ont pris une part active aux travaux de recherche sur lesquels se fonde la présente étude. Des efforts ont été faits en particulier pour y associer ceux qui sont fréquemment exclus des mécanismes visant à établir un cadre d'action mondial : des réfugiés, d'anciens membres de gangs et des jeunes vivant dans des localités difficiles d'accès. Au total, 4 230 jeunes ont participé à des consultations directes, notamment dans le cadre de 281 groupes de discussion organisés dans 44 pays, ainsi qu'à 7 consultations régionales et à 5 consultations nationales. En outre, 27 études par pays ont été menées, 19 rapports thématiques ont été établis par des partenaires, 5 consultations thématiques ont été organisées en ligne, une enquête mondiale a été menée auprès d'organisations de consolidation de la paix de la société civile dirigées par des jeunes et un état des lieux des interventions d'États Membres et d'entités des Nations Unies portant sur les jeunes et la paix et la sécurité a été fait. Une version complète et détaillée de l'étude sera publiée courant 2018.

3. L'étude se divise en cinq parties. Le deuxième chapitre porte sur des conceptions stéréotypées des jeunes et casse certains mythes qui ont mal inspiré des politiques et des programmes relatifs aux jeunes, à la violence et aux conflits. Le troisième chapitre illustre l'étendue et la diversité de la contribution des jeunes à la paix, de l'échelon local aux réseaux transnationaux. Le quatrième chapitre explore le contrat social qui existe entre les jeunes et leur gouvernement ainsi qu'entre les jeunes et leur communauté et donne un aperçu de leur participation à la vie politique, de leur insertion économique et des possibilités d'éducation qui s'offrent à eux. Le cinquième chapitre propose un modèle de partenariat avec les jeunes et d'investissement dans les jeunes, l'objectif étant de prévenir la violence, de promouvoir l'insertion et de mettre cette force démographique au service de la paix, stratégie qui est fondamentale pour appliquer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

II. Stéréotypes et mythes

« Nous avons été catégorisés, on a fait de nous un groupe marginal. » (Côte d'Ivoire)¹

Une étape de la vie

4. Contrairement à d'autres formes d'identité tels que le sexe, l'appartenance ethnique, la caste ou la race, la jeunesse est une période de la vie transitoire. Partout dans le monde, les jeunes, comme les analystes, décrivent le passage à l'âge adulte comme étant le franchissement de divers jalons, signe que l'on a acquis une certaine autonomie et atteint l'état adulte, en fonction de l'évolution des capacités et du statut social. Ces jalons varient considérablement selon la culture, le sexe et le contexte et peuvent être associés à divers événements ou rites de passage qui facilitent la transition vers l'âge adulte. Les bouleversements sociaux provoqués par les conflits violents et la criminalité sont l'un des nombreux facteurs susceptibles de perturber cette transition, laissant les jeunes dans un état incertain dit « l'âge de l'attente ». Le passage à l'âge adulte est difficile, et il est différent selon qu'on est une femme ou un homme. Bien que certaines deviennent adultes plus rapidement, en raison de la maternité ou du mariage, beaucoup éprouvent cependant les mêmes difficultés que les hommes. Le fait que certains facteurs, comme le manque de moyens, empêchent les jeunes hommes de se marier peut entraver davantage leur passage à l'âge adulte. Ayant du mal à acquérir des terres ou un logement, à trouver un emploi ou à suivre des études, beaucoup de jeunes femmes et de jeunes hommes se trouvent pris au piège de leur jeunesse, ce qui a des conséquences sur leur statut social et peut susciter chez eux un sentiment de frustration.

5. Il n'existe pas de définition universelle du terme jeunesse d'un point de vue chronologique. Dans sa résolution 2250 (2015), le Conseil de sécurité note que ce terme s'entend de toute personne âgée de 18 à 29 ans, mais l'élément âge varie sensiblement entre les gouvernements, les organisations régionales et les entités des Nations Unies. La présente étude respecte la tranche d'âge donnée dans la résolution mais adopte une approche souple qui tient compte de la diversité des pratiques socioculturelles. Selon cette approche, il est préconisé d'intervenir très tôt auprès des enfants et des jeunes adolescents, aux fins de la protection contre la violence et de la prévention de celle-ci. Dans la présente étude, les termes « jeunesse » et « jeunes » sont interchangeables.

6. Pour que les politiques et les programmes relatifs à la paix et à la sécurité soient efficaces, il est essentiel de comprendre comment les expériences des jeunes changent au fil du temps selon l'évolution du paysage social, politique et culturel. En tant que microcosme de la société, les jeunes ne sont pas tous semblables, ils sont parfois divisés et ne forment pas un tout homogène. Outre la différence d'âge, c'est la diversité des sexes, des races, des religions, des appartenances ethniques, des castes, des classes sociales, des cultures, des contextes et des affiliations politiques qui caractérise les jeunes en tant que groupe. Il faut avoir ces différences à l'esprit pour venir à bout des idées parfois fausses qui circulent sur l'unicité des jeunes.

Le cadre d'action concernant les jeunes et la paix et la sécurité : contexte

7. Les jeunes qui ont été consultés lors aux fins de la présente étude considèrent que la question des jeunes et de la paix et de la sécurité ne peut être dissociée du

¹ Toutes les citations sont celles des jeunes qui ont participé aux travaux de recherche menés aux fins de l'étude. La liste complète des consultations, des groupes de discussion, des études de cas par pays et des rapports thématiques est disponible à l'adresse suivante : www.youth4peace.info/ProgressStudy.

Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont fait valoir la relation symbiotique qui existait entre paix et sécurité, et développement et droits de l'homme, et ont examiné en particulier l'interdépendance entre la paix et la justice et des institutions inclusives. Du point de vue des droits de l'homme, les jeunes se situent dans une zone d'ombre, pris entre les droits et les protections dont jouissent les enfants et les droits et les prérogatives politiques dont ils devraient jouir en tant que jeunes adultes mais qu'ils ne peuvent souvent pas exercer. Il faut combler cette lacune en établissant que les jeunes sont pleinement titulaires de droits. La résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité se fonde sur la résolution [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité, surtout en ce qu'elle met l'accent sur la place des acteurs de la société civile, la participation des parties traditionnellement exclues et le rôle central des jeunes femmes. Dans leurs travaux, les jeunes se sont intéressés à différentes phases de la paix et des conflits – de la prévention de l'éclatement de la violence à la consolidation de la paix après les conflits – et ils ont manifesté leur attachement à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Contre les idées fausses

« Même si vous faites l'effort de changer, la société vous étiquette à vie : elle vous catalogue comme délinquant, vous voit comme un raté, comme une source de problèmes. » (Tunisie, jeune homme)

« Les médias et la société vous voient comme quelque chose de négatif, alors il est facile de commencer à se voir de cette façon-là... C'est peut-être de moi qu'ils parlent ? » (Suède, jeune homme)

8. En 2016, environ 408 millions de jeunes (âgés de 15 à 29 ans) vivaient dans des zones touchées par un conflit armé ou frappées par la criminalité organisée². Autrement dit, au moins un jeune sur quatre est touché d'une manière ou d'une autre par l'un de ces fléaux. Selon des estimations, plus de 90 % des personnes tuées directement par un conflit en 2015 sont des jeunes hommes. Toutefois, les conflits, la criminalité et d'autres formes de violence ont des répercussions sur les jeunes sans pour autant les tuer. Même si cela est rarement consigné, les jeunes souffrent d'une foule d'effets à court, à moyen et à long termes qui vont de la victimisation répétée au traumatisme psychique en passant par la discrimination fondée sur l'identité et l'exclusion sociale et économique. À l'heure actuelle, le manque de données en la matière fait qu'il est difficile d'évaluer précisément le nombre de jeunes qui vivent dans des situations où ils sont exposés à ces différentes formes de violence et de violations de leurs droits.

9. Dans un monde de plus en plus interconnecté défini par l'omniprésence des préoccupations en matière de sécurité, les stéréotypes qui associent les jeunes à la violence sont courants et contagieux. La stigmatisation des jeunes se manifeste par la dominance de stéréotypes qui dépeignent les jeunes hommes comme des prédateurs violents ou des fauteurs de troubles en puissance. Il est vrai que les jeunes hommes sont les principaux auteurs de nombreuses formes de violence, mais ces idées ne font que confirmer les perceptions d'une masculinité universellement violente, ce qui a pour effet de diaboliser à tort tous les jeunes hommes. Au mieux, les jeunes femmes sont considérées comme des victimes passives ; au pire, elles sont invisibles, ce qui anéantit leur capacité d'action. Dans de nombreux cas, ces points de vue ont été intériorisés par les jeunes, qui ne se considèrent peut-être pas de cette façon mais qui projettent ces opinions stéréotypées dominantes sur d'autres jeunes.

10. Cependant, l'identité de ces jeunes violents est le plus souvent systématiquement façonnée d'en haut. Ce sont principalement les gouvernements et

² Voir Institute for Economics and Peace, *Data for Youth, Peace and Security : a Summary of Research Findings* (à paraître).

les dirigeants politiques qui cherchent à mobiliser, et souvent à manipuler, à des fins politiques le rôle et la fonction des jeunes. Des travaux de recherche indiquent que les médias entretiennent et renforcent largement aussi ces stéréotypes. Qu'ils soient afro-américains à Chicago ou à New York ou immigrants de deuxième génération en Suède, membres de gangs en Amérique centrale ou agents de la consolidation de la paix au Burundi, les jeunes se sont plaints de l'attention excessive que les médias accordaient à ceux qui se livraient à la violence au détriment de ceux moins médiatiques, plus ordinaires, qui contribuaient à la consolidation de la paix.

Les conséquences fâcheuses des politiques adoptées dans la panique

La poussée démographique des jeunes

11. Les premiers travaux de recherche sur « la poussée démographique des jeunes » ont prétendu qu'il y avait une corrélation entre une grande cohorte de jeunes et un accroissement du risque d'actes de violence motivés par des considérations politiques ou d'autres considérations. Ces assertions ont été contredites par des preuves qui établissaient que de nombreux pays à forte population de jeunes, comme le Bénin, le Botswana, le Malawi, le Nicaragua et la Zambie, continuaient de jouir d'une paix relative. Par la suite, d'autres travaux ont montré que ce n'était pas seulement l'âge qui déterminait la participation à des actes de violence et que d'autres facteurs, d'ordre socioéconomique, culturel et politique, jouaient un rôle prépondérant dans l'apparition de la violence. Des éléments ont donné à penser que les États qui connaissaient une poussée démographique des jeunes étaient plus susceptibles de connaître des épisodes de violence si les débouchés économiques et les possibilités d'éducation des jeunes étaient limités ou inexistantes.

12. La théorie de la poussée démographique des jeunes s'appuie dans une trop grande mesure sur des données quantitatives et néglige les vues et perspectives des jeunes, qui pourraient aider à récuser cette corrélation. Elle fait également abstraction des différences de pouvoir dans la société et donne du poids à l'action des gouvernements qui ont tendance à privilégier les mesures de répression envers les jeunes. Elle accorde trop d'importance à la violence des jeunes, et les discours politiques et les orientations qui découlent de cette théorie minimisent le rôle que jouent les inégalités structurelles et l'exclusion qui contribuent à la pauvreté des jeunes et à leur impuissance. Les faits montrent que, dans les sociétés où les jeunes sont en grand nombre, nombreux sont les gouvernements qui prennent des mesures répressives à titre préventif, en prévision de la contestation des jeunes³.

Les jeunes en mouvement

« Nous, les jeunes, avons trois possibilités : mourir assassinés, émigrer ou faire partie d'un gang. » (Amérique centrale)

13. L'appréhension de la poussée démographique des jeunes n'est pas seulement liée à la composition démographique, elle est aussi directement liée à des mouvements de population soudains et rapides et au fait qu'un nombre croissant de jeunes vivent en ville, ce qui entraîne une multiplication des discours peignant les jeunes déplacés de force comme des menaces potentielles contre la sécurité. Cela tend à susciter des préjugés raciaux, ethniques et religieux et à provoquer des mouvements populistes anti-immigrants qui attisent la violence et la discorde sociale. Les jeunes migrants, réfugiés ou déplacés sont souvent traités comme des menaces potentielles et vus comme un fardeau pour le système de sécurité sociale, et non comme un modèle de résilience et d'innovation économique. En définitive, le fait qu'ils émigrent ou qu'ils

³ Voir Ragnhild Nordås et Christian Davenport, « Fight the youth : youth bulges and State repression », *American Journal of Political Science*, vol. 57, n° 4 (octobre 2013), p. 926 à 940.

soient forcés de se déplacer est souvent motivé par l'instinct de survie : c'est une réaction qui consiste délibérément à fuir plutôt qu'à se battre.

14. Dans le contexte de la mondialisation, malgré les différences d'accès à la technologie, les horizons des jeunes sont progressivement transformés par l'accès à l'information et à diverses visions du monde que leur offrent les médias sociaux et Internet. De plus en plus conscients des droits et privations qui les concernent par rapport à d'autres dans le monde, les jeunes se rendent mieux compte des atteintes aux droits de l'homme et des inégalités horizontales entre les groupes. Cela change en bien, et peut-être en mal, les sphères d'influence auxquelles les jeunes sont exposés et fait évoluer leurs attentes et leurs aspirations. L'opposition grandissante entre ces espoirs et les restrictions qui pèsent sur la liberté de circulation engendre la discordance et la frustration. Les jeunes sont en mouvement, un mouvement physique incarné par la migration et un mouvement virtuel amorcé par la mondialisation. Leur capacité de se déplacer hors des limites de leur vie est porteuse de transformations mais certains la considèrent comme une menace, ce qui les incite à fermer ces sites plutôt qu'à les laisser se développer.

L'extrémisme violent

15. Le recrutement de jeunes hommes et de jeunes femmes par des groupes extrémistes violents et la participation de ces jeunes à leurs activités sont un autre domaine clef dans lequel les représentations stéréotypées ont sensiblement infléchi les priorités en matière de politiques. Il se peut que les jeunes constituent la majorité de ceux qui recourent à l'extrémisme violent, mais seule une infime proportion se livre à la violence. En dépit de la légitimité de leurs revendications dans les domaines social, politique et économique, la plupart restent pacifiques. Bien que certaines approches de la prévention de l'extrémisme violent tiennent compte de l'importance de l'autonomisation des jeunes, les grandes orientations continuent de souiller l'image des jeunes dans leur ensemble, ce qui accentue leur marginalisation. Grand nombre des jeunes qui ont participé à la présente étude ont fait observer que le vocabulaire de l'extrémisme violent était importé d'un certain contexte géopolitique et ne s'appliquait pas à leurs préoccupations en matière de paix et de sécurité.

16. Selon les jeunes consultés, la question des jeunes et de l'extrémisme violent débouche sur l'adoption de politiques qui déprécient la légitime participation des jeunes aux processus politiques, aux mouvements sociaux, aux manifestations pacifiques et aux expressions de contestation, et souvent la répriment. À ce sujet, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a déclaré : « Plusieurs gouvernements qualifient déjà systématiquement les opposants politiques et les journalistes de terroristes. Considérer "l'extrémisme" comme le problème n'offre que plus de raisons de réprimer la dissidence »⁴. Le fait de soupçonner quelqu'un d'adhérer à l'extrémisme violent permet de restreindre ou de suspendre les droits fondamentaux et limite l'espace civique où les jeunes peuvent faire entendre leur voix, ceux-ci étant souvent qualifiés de « terroristes » ou d'« extrémistes » lorsqu'ils s'opposent à la politique de l'État. En conséquence, de nombreux jeunes sont arrêtés et incarcérés au mépris des garanties prévues par la loi et font l'objet de violences de la part du personnel des institutions chargées de la sécurité et de l'application de la loi. Dans les pays qui connaissent des insurrections menées par des groupes extrémistes violents, les habitants ont indiqué qu'ils avaient plus peur des violations des droits fondamentaux commises par leur gouvernement et des violences perpétrées

⁴ Voir [A/HRC/31/65](#), par. 21.

par les forces de sécurité que des groupes extrémistes⁵. C'est cette répression qui motive les jeunes à devenir membres de groupes extrémistes violents, en particulier en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient.

17. Ces méthodes de répression sans pitié et ces approches de la sécurité sans scrupules sont largement appliquées dans différents pays et à différents types de violence. De plus en plus de faits montrent que ces mesures – notamment le maintien de l'ordre punitif, la condamnation à des peines lourdes et l'incarcération de masse – sont non seulement contre-productives mais qu'elles reviennent cher. Accorder une importance excessive au renforcement de la sécurité publique non seulement prive les services sociaux de fonds qui pourraient servir à lutter contre les causes de la violence mais encore coûte plus cher que d'autres modèles de réduction des risques reposant sur la prévention. L'adoption de stratégies intégrées qui donnent la priorité à la petite enfance et à l'aide aux familles, le mentorat et la possibilité pour les jeunes hommes à risque de trouver un emploi, les peines de substitution pour les délinquants non violents et l'investissement dans les communautés défavorisées sont parmi les dispositions couronnées de succès qui ont été prises en Amérique latine où la dureté des mesures de sécurité avait été préjudiciable.

18. L'urgence politique qu'ont ressentie les gouvernements de faire face à la menace que constitue le terrorisme mondial a donné lieu à un discours dans lequel les caricatures à l'emporte-pièce dépeignant les jeunes comme courant fondamentalement le risque de tomber dans l'extrémisme violent ont abouti à la prise de mesures contre-productives et sans nuances. Les politiques adoptées dans la panique, alimentées par ces mythes et ces idées fausses qui ne reposent nullement sur des données fiables, aliènent encore un peu plus les jeunes et entament la confiance qu'ils ont en leur gouvernement et dans le système multilatéral. Au lieu de proposer des moyens de prévention des conflits violents en amont, elles risquent de conforter les jeunes dans ces rôles et de leur donner le sentiment qu'il n'y a pas d'autres voies. En outre, elles donnent lieu à des politiques et à des programmes dans lesquels l'éducation et l'emploi sont considérés comme des solutions à part entière au problème de la participation des jeunes à des actes de violence ou de leur recrutement dans des groupes extrémistes violents, malgré le manque d'éléments à l'appui.

L'aspect positif : la résilience des jeunes en faveur de la paix

19. La résilience des jeunes peut se manifester de manière positive ou négative. Lorsque les jeunes sont exclus, une petite minorité peut créer d'autres espaces où elle trouvera une place, un statut et du pouvoir, ce qui aggrave le risque d'actes de violence et pourrait créer un cercle vicieux. Toutefois, la grande majorité des jeunes ne participe pas à des actes de violence ou ne risque pas d'y participer. La résilience positive des jeunes en période de conflit ou après un conflit se manifeste de différentes manières, qui vont de la protection, de la survie ou de l'adaptation (en émigrant ou en trouvant d'autres sources de revenus) au changement (en emmenant un changement politique, en renouant des liens rompus et même en remédiant aux causes profondes du conflit). Il est donc impératif de se concentrer sur ce cercle vertueux et d'investir dans l'aspect positif, c'est-à-dire dans la contribution bénéfique qu'apportent les jeunes hommes et les jeunes femmes, et dans les espaces dynamiques que la plupart d'entre eux occupent au quotidien.

⁵ Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *Journey to Extremism in Africa* (New York, 2017).

III. Les jeunes pour la paix

Définitions de la paix

« Nous n'avons pas connu la paix depuis plus de 26 ans. J'aimerais juste vivre en paix une fois dans ma vie. » (Somalie, jeune homme)

20. Les jeunes du monde entier ont exprimé le point de vue selon lequel la paix et la sécurité sont plus que la simple absence de violence et, à ce titre, sont une préoccupation universelle. Ils ont souligné qu'il importait de mettre fin à la violence et de traiter ses symptômes (la paix négative) et de s'attaquer aux causes profondes de la corruption, des inégalités et de l'injustice sociale (la paix positive). À leurs yeux, la paix et la sécurité dépendaient des moyens de protection et de réparation fondés sur les droits fondamentaux, en particulier pour les jeunes qui travaillent dans des sociétés touchées par la violence. Les jeunes ont fait part de leur désir de préserver la planète et qualifié les risques associés aux changements climatiques de générateurs de conflits qui toucheront les générations futures. Ils ont parlé du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi que de leur expérience des migrations forcées. Ils ont dit clairement que les conflits étaient peut-être inévitables mais que pour prévenir la violence, il fallait absolument se doter de moyens sociaux et politiques de les gérer. Ils ont également constaté qu'il y avait des dissensions dans leur communauté, y compris entre eux, et compris qu'il fallait bâtir la paix horizontalement pour y remédier, ainsi que verticalement, entre les jeunes et l'État.

21. Pour la plupart, l'idée que chacun se faisait de la paix et de la sécurité était très personnelle et associée à un sentiment de bien-être et de bonheur. Les jeunes ont décrit la paix comme pouvant être physique, structurelle ou psychologique et ils ont évoqué des questions comme le sentiment d'appartenance, la dignité, l'espoir et l'absence de peur. La conception de la paix était aussi fondamentalement différente selon qu'on était une femme ou un homme, en particulier les aspects qui concernaient la sécurité personnelle, la violence sexuelle et la violence sexiste étant une grande source de préoccupation. Cependant, certains jeunes ont fait observer que les débats relatifs à la paix étaient abstraits et hors de leur portée car ils étaient exposés à des situations d'extrême violence et se sentaient abandonnés par leur gouvernement et la communauté internationale qui leur avaient fait perdre toute illusion.

Capacité d'action, appropriation et esprit d'initiative

22. Conformément au principe selon lequel il faut agir au niveau local et prendre des initiatives dans le domaine de la paix et du développement, il importe d'appeler l'attention sur la contribution exceptionnelle des organisations de la société civile dirigées par des jeunes. Une enquête réalisée dans le cadre de la présente étude⁶ offre un aperçu des activités menées par ces organisations qui œuvrent en faveur de la consolidation de la paix, surtout au niveau local, dans des contextes de mauvaise gouvernance, d'instabilité ou de violences. Les organisations consultées sont très différentes les unes des autres, que ce soit par la taille, la portée de leurs activités et le retentissement de leur action. Cela dit, elles affichent pratiquement toutes les deux objectifs suivants : « donner aux jeunes les moyens de développer les compétences nécessaires au règlement des conflits » et « lutter contre la violence et promouvoir une culture de paix dans les communautés ». Leur but est de contribuer à rétablir ou à soutenir la cohésion sociale dans des communautés divisées, et de transformer l'image de méfiance généralisée à l'égard des jeunes qui prévaut dans les

⁶ Voir United Networks of Young Peacebuilders and Search for Common Ground, *Mapping a Sector : Bridging the Evidence Gap on Youth-Driven Peacebuilding* (2017). Disponible à l'adresse suivante : www.youth4peace.info/ProgressStudy.

communautés, afin qu'ils soient perçus comme « des éléments positifs et constructifs ». D'après les jeunes interrogés, la force de ces organisations repose sur leur bonne compréhension des situations locales et des relations qui sont importantes au sein des communautés, ce qui leur permet de travailler avec des populations qui ne sont pas facilement accessibles. Un représentant d'une organisation présente au Kenya a déclaré ce qui suit : « Nous arrivons à pénétrer dans des zones qui sont considérées comme des foyers de terrorisme et suscitent la crainte chez beaucoup, par exemple (...) un bastion de la milice des Chabab en Afrique de l'Est ».

23. Il ressort de l'enquête que la plupart des organisations dirigées par des jeunes dépendent largement du bénévolat. Ces organisations interviennent pour la plupart à l'échelon local ou familial, ou s'attachent à aider des particuliers, et leur action n'est pas très visible. Nombre de ces organisations bénéficient d'un financement modeste ou insuffisant. Les contraintes financières déterminent les types d'activité que ces organisations peuvent entreprendre, ainsi que l'envergure et la portée de leurs projets. La moitié des 399 organisations qui ont répondu à l'enquête fonctionnent avec moins de 5 000 dollars par an et seules 11 % d'entre elles disposent de fonds d'un montant supérieur à 100 000 dollars.

24. Les organisations elles-mêmes reconnaissent qu'il est souvent difficile d'évaluer les retombées de leurs initiatives. Cela n'est pas dû à un manque de volonté ni à l'impossibilité de le faire, mais plutôt au manque de capacités et de ressources financières et au peu de temps dont elles disposent pour suivre et évaluer leur travail. Cette situation empêche ces organisations de proximité de développer davantage leurs initiatives. D'autres études sont nécessaires pour évaluer plus systématiquement et rigoureusement les retombées des activités menées par les organisations de jeunes sur la consolidation de la paix, l'idée étant de ne plus s'en tenir aux informations communiquées par les organisations elles-mêmes sur le succès de tel ou tel projet. Cela dit, les atouts affichés par les organisations qui sont dirigées par des jeunes constituent des éléments indispensables à la paix et à la sécurité. Elles disposent de capacités absolument essentielles : celle de mobiliser leurs pairs et d'autres membres de la communauté et celle de comprendre la dynamique et les priorités locales qui pourraient être facilement négligées par d'autres acteurs de la consolidation de la paix.

25. Si de nombreuses initiatives et actions menées par des jeunes en faveur de la paix et de la sécurité naissent dans des organisations qui sont aux mains des jeunes, nombre d'organisations menant des activités importantes en collaboration ou en faveur des jeunes ne sont pas dirigées par des jeunes. Ceux-ci jouent un rôle d'impulsion dans diverses institutions et instances de la vie civique, ainsi que dans des organisations de la société civile et des communautés isolées. Ils ont aussi fréquemment un rôle moteur en dehors des institutions politiques et organisations de jeunes formelles, dans des systèmes apparemment non structurés et des mouvements informels qui ont un mode de fonctionnement horizontal plutôt que vertical. Il importe de ne pas négliger ces diverses sources d'initiative des jeunes, afin d'optimiser les capacités d'appropriation et d'action des jeunes – leurs capacités autonomes d'agir et d'impulser le changement – sur des questions de paix et de sécurité qui ont une incidence sur leur vie.

Typologie de la participation des jeunes

26. Les jeunes et les organisations de jeunes participent activement aux différentes phases des cycles paix-conflit. Ils contribuent, grâce à des approches d'intervention précoce, à empêcher que des conflits violents ne se déclenchent. Il peut s'agir d'un dialogue intercommunautaire visant à prévenir les violences électorales, comme cela s'est fait au Kenya, ou d'une action visant à promouvoir l'éducation pour la paix chez

les jeunes enfants d'âge scolaire, comme cela a été le cas au Myanmar. Il peut s'agir de participer à la consolidation de la paix dans les situations de conflit, par exemple au moyen d'un dialogue d'égal à égal dans les communautés touchées par le conflit, comme cela s'est fait au Kirghizistan, ou par le désengagement et la réintégration d'ex-combattants extrémistes, comme cela s'est produit en Somalie. Les jeunes et les organisations de jeunes mettent à profit leur accès aux populations locales pour apporter une aide humanitaire durant l'intensification des conflits, soit en acheminant de la nourriture aux personnes touchées, comme ils l'ont fait au Yémen, soit en recensant les violations des droits de l'homme perpétrées pendant un conflit, comme ils l'ont fait en Colombie. Dans les situations d'après-conflit, les jeunes concourent à la consolidation de la paix grâce à leur participation aux processus formels et informels de paix, par exemple aux Philippines, et aux commissions vérité et réconciliation, par exemple au Libéria et en Sierra Leone. Au Japon, des décennies après la bombe atomique, les jeunes font activement campagne en faveur du désarmement nucléaire. Ces exemples illustrent la manière dont les jeunes s'investissent avant, pendant et après les conflits, dans des activités qui sont nécessaires à la pérennisation de la paix.

27. L'action des jeunes en faveur de la paix se décline de manière innovante en fonction des différentes formes de violence ; ils agissent notamment dans le domaine de la prévention et de la résilience face à l'extrémisme violent, aux conflits politiques, à la violence criminelle organisée, à la violence intercommunautaire et communautaire, à la violence sexuelle et sexiste et à la violence en milieu carcéral. Cette action prend la forme d'activités très diverses : des jeunes femmes qui s'organisent pour lutter contre les mutilations génitales féminines en Gambie ; des jeunes qui offrent à leurs pairs d'autres solutions que celle d'adhérer à des gangs au Honduras ou qui s'emploient à trouver des solutions au conflit politique dans les Territoires palestiniens occupés ; des jeunes en Turquie qui s'organisent pour mettre les transgenres à l'abri de l'abus d'autorité de la police ; des écoliers qui se mobilisent contre la violence liée aux armes à feu aux États-Unis d'Amérique.

28. L'action des jeunes en faveur de la paix et de la sécurité fait appel à un ensemble de méthodes permettant d'associer différentes parties prenantes : intervenir auprès de particuliers, de familles ou de groupes de population, favoriser le dialogue d'égal à égal ou entre générations, et collaborer avec des acteurs nationaux et internationaux. De nombreuses organisations sont spécialisées et très localisées. D'autres agissent en tant qu'intermédiaires, dans la mesure où elles interviennent auprès des populations tout en entretenant des relations avec les autorités locales et nationales, et parfois avec la communauté internationale. Les organisations qui œuvrent aux niveaux national, régional et mondial ont souvent recours à des campagnes de sensibilisation, des forums de jeunes et des programmes d'encadrement pour renforcer les capacités, échanger de l'information et donner à leur action un retentissement plus important. L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2250 \(2015\)](#) témoigne du pouvoir d'influence des jeunes ; en effet, les organisations de jeunes ont été les premières à plaider en faveur de l'adoption d'une telle résolution.

29. Les jeunes et les organisations de jeunes considèrent depuis toujours qu'il est prioritaire de nouer des partenariats, car il s'agit d'un moyen essentiel d'accroître le retentissement de leur action. Les jeunes et les organisations, mouvements et réseaux de jeunes du monde entier ont expliqué comment ils avaient réussi à nouer des partenariats et des relations de travail avec les pouvoirs publics, souvent par le truchement des autorités locales et par une collaboration institutionnelle avec des personnalités locales, des établissements d'enseignement, des médias ou des organisations culturelles. Il existe beaucoup d'exemples de jeunes qui œuvrent au sein de grandes institutions publiques, y compris dans les espaces d'apprentissage formels et informels, et d'institutions policières de proximité et de justice pénale dans des

pays aussi divers que le Canada, l’Afrique du Sud et le Yémen. L’accent a également été mis sur les partenariats avec les aînés et les autres générations ainsi que sur les partenariats avec des organisations nationales et internationales de la société civile.

30. L’action des jeunes dans le domaine de la paix et de la sécurité est remarquablement novatrice et ingénieuse ; elle passe notamment par l’art, le sport et les médias. Des relations interpersonnelles aux mouvements sociaux spontanés, autonomes et sans leader, dont la mobilisation se fait en ligne, la diversité des initiatives des jeunes dans ce domaine est considérable. On peut citer par exemple l’organisation d’un festival de poésie par des jeunes au Guatemala pour confronter les violences commises par le passé contre les communautés autochtones, l’utilisation de la radio en Ouganda afin de faciliter le dialogue entre les groupes de réfugiés et les communautés d’accueil, la création d’une académie de boxe pour démobiliser les membres des gangs au Brésil, la mise en ligne d’une application permettant aux jeunes femmes en Inde de savoir où se trouvent les zones urbaines dangereuses, le recours au rap ou à des mots pour dénoncer le statu quo.

31. Les jeunes acteurs de la consolidation de la paix se caractérisent par une très grande diversité. Ils sont également, comme tout groupe social, souvent divisés. Les ambitions individuelles, les divisions sociopolitiques et la course aux ressources et à la célébrité sont autant de problèmes qui nuisent aux organisations de jeunes, comme c’est le cas pour de nombreuses autres organisations. Il est essentiel de reconnaître ces divisions et réalités afin d’éviter d’idéologiser les jeunes en supposant à tort qu’ils ont tous à cœur l’intérêt général. Il est également important de se prémunir contre la cooptation ou l’essor d’une élite de jeunes qui prennent un peu trop volontiers la parole au nom des jeunes les plus marginalisés ou les moins structurés. En Côte d’Ivoire, certaines organisations de jeunes ont évoqué le phénomène du « moi d’abord » : de jeunes leaders font passer leurs ambitions individuelles avant les intérêts de la communauté et recrutent des « coupeurs de route » pour les aider à sélectionner des participants aux projets ; ils sont surnommés ainsi car ils choisissent leurs amis ou camarades⁷. Dans d’autres contextes, comme au Burundi et au Honduras, les jeunes ont expliqué que la participation politique était rigoureusement contrôlée et pratiquement impossible en dehors de l’affiliation aux partis politiques établis.

32. Les jeunes sont une force d’opposition puissante contre le statu quo ; ils s’y opposent grâce à des manifestations pacifiques, à la critique sociale, à l’expression culturelle et, ces dernières années, à la mobilisation en ligne. Il s’agit là d’une dimension historique et peut-être universelle de la capacité des jeunes d’impulser le changement ; il existe de nombreux exemples dans l’histoire de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ont été à l’avant-garde de changements politiques et sociaux, comme le mouvement des droits civils aux États-Unis, les manifestations étudiantes initialement pacifiques contre l’apartheid en Afrique du Sud, le mouvement des *Indignados* en Espagne, les manifestations contre la corruption au Guatemala, des mouvements comme Le Balai citoyen au Burkina Faso et Y’en a marre au Sénégal, et les soulèvements de jeunes en Égypte et en Tunisie. Ces mouvements se sont souvent heurtés à la violence étatique en réaction à leur mobilisation contre la corruption ou le pouvoir politique établi. Toutefois, les manifestations et les actes de contestation demeurent parmi les moyens les plus utilisés par les mouvements de jeunes qui se battent en faveur du changement politique et de la justice. Ce sont des alternatives à la violence, qui peuvent également déboucher sur des changements positifs au sein de

⁷ Voir Interpeace et Indigo Côte d’Ivoire, « Youth Speak Out : Participatory Analysis of Their Engagement for Peace and Security in Côte d’Ivoire » (Parole aux jeunes ! Recommandations pour renforcer leur engagement pour la paix et la sécurité en Côte d’Ivoire) (2017), disponible à l’adresse suivante : http://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2018/03/2017-Cote_dIvoire-Youth_Peace__Security-Eng-WEB-v7-1.pdf.

la société. Il faut que ces mouvements sociaux puissent s'exprimer, conformément aux droits à la liberté d'association, de réunion, de circulation et d'expression, droits que les jeunes ont défendus avec passion dans les travaux effectués aux fins de la présente étude et qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

IV. Lutter contre la « violence de l'exclusion »

« Au lieu d'être l'objet du débat, les jeunes doivent en être les protagonistes. » (Un participant à la consultation organisée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale)

33. Les jeunes du monde entier ont évoqué l'exclusion qu'ils subissent comme une forme de violence structurelle et psychologique qui est indissociable de leur marginalisation politique, sociale, culturelle et économique. Cela se manifeste à la fois par la méfiance des jeunes à l'égard de la relation entre l'État et la société et la méfiance dont ces jeunes font l'objet de la part de leur communauté et de la société dans son ensemble. Le présent chapitre porte sur cette « violence de l'exclusion », contre laquelle il faut lutter grâce à une véritable intégration des jeunes partout dans le monde.

Politique inclusive

« Nous, les jeunes, ne sommes sollicités que lorsqu'il s'agit de brandir des drapeaux et de coller des affiches. Quand nous voulons faire part de nos idées, on ne nous prend pas au sérieux, et quand nous émettons des critiques, on nous écarte. » (Amérique centrale)

34. Dans le cadre de l'établissement de la présente étude, les jeunes ont constamment évoqué deux importantes sources de frustration liées entre elles : leur exclusion de toute activité civique et politique véritable et leur méfiance vis-à-vis des systèmes clientélistes et de gouvernance corrompus qui n'ont ni la volonté et ni la capacité de remédier à cette exclusion. Cette situation a poussé les jeunes à exiger d'être associés davantage aux processus électoraux et à la prise de décision notamment par l'intermédiaire des conseils, des assemblées et des parlements de la jeunesse, ainsi que des instances de décision aux niveaux local, national, régional et mondial. Cependant, cette méfiance s'est traduite pour bon nombre de jeunes par un scepticisme et une perte de confiance dans la gouvernance démocratique elle-même. En réaction, ils sont nombreux à avoir tourné le dos aux mécanismes politiques officiels, systèmes électoraux et autres institutions pour inventer d'autres moyens de participation. Bien que les espaces de participation à la vie politique soient souvent sensiblement réduits dans des contextes où des conflits violents perdurent et prennent de l'ampleur, les jeunes peuvent jouer et jouent un rôle politique important. C'est le plus souvent un rôle qui vise plutôt l'adaptation que la transformation mais il contribue au positionnement politique des jeunes et de leurs organisations.

35. Pour asseoir leur légitimité, les gouvernements doivent engager un véritable dialogue avec les jeunes, qui est aussi un facteur de stabilité. Ce dialogue doit se faire dans le cadre de mécanismes de gouvernance institutionnelle qui rendent des comptes aux jeunes et en font des partenaires clefs, notamment dans des domaines comme la justice, la sécurité et la scolarité et d'autres institutions publiques qui ont une incidence particulière sur la vie des jeunes. Pour que leur participation politique soit efficace, les jeunes femmes et les jeunes hommes doivent être largement représentés et consultés dans toutes les instances sans être cooptés, manipulés ni contrôlés par des partis politiques. Les objectifs de paix et de sécurité supposent que ces espaces civiques et politiques pour la jeunesse favorisent une inclusion complète et soient respectés, protégés et soutenus à titre prioritaire.

36. Si les jeunes participent aux processus informels de paix de diverses manières et à plusieurs titres, leur participation aux processus officiels de paix reste limitée. Paradoxalement, les jeunes, surtout des hommes, qui ont opté pour la violence peuvent espérer y participer un jour en tant que leaders de factions belligérantes, tandis que ceux qui ont opté pour des moyens pacifiques ou œuvré activement en faveur de la paix en sont presque totalement exclus. L'investissement des jeunes dans les processus de paix est nécessaire pour garantir la pérennisation de la paix une génération après l'autre ; il est indispensable pour cela de voir en eux des artisans de la paix et de les associer aux processus de paix. La légitimité et la crédibilité des jeunes participants, de même que le sens des responsabilités dont ils feront preuve, reposent largement sur le recours à des procédures de sélection qui soient justes et fassent intervenir divers groupes ayant beaucoup de contacts avec les autres jeunes sur le terrain et opérant au sein de la société civile. La mise en place de quotas suscite des préoccupations du même ordre : elle peut faire avancer les choses rapidement mais suppose la participation de jeunes qui entretiennent des relations crédibles avec les jeunes associés aux efforts informels de consolidation de la paix.

37. Les jeunes utilisent de plus en plus également les médias sociaux et les technologies de la communication pour exercer leur capacité d'action politique, exiger l'application du principe de responsabilité, mieux se faire entendre, nouer des liens et créer de nouveaux réseaux. Les plateformes en ligne sont particulièrement importantes pour les personnes qui sont vulnérables, qui n'ont pas accès aux mécanismes délibérants ou dont l'action est entravée par des règles institutionnelles restrictives, quand bien même ces espaces peuvent également être utilisés pour se livrer à des activités criminelles ou propager un discours haineux. Les gouvernements et mécanismes politiques peuvent tirer parti de l'innovation et de l'esprit d'initiative dont les jeunes font preuve en occupant ces espaces et en accueillant favorablement la possibilité qu'ils offrent de mobiliser au-delà des frontières. Les jeunes estiment que la fracture numérique qui existe entre ceux qui ont accès à la technologie et ceux qui n'y ont pas accès constitue une entrave de taille, ce qui les a amenés à faire un usage créatif d'outils de communication traditionnels.

Au-delà de l'emploi : promouvoir l'insertion économique des jeunes

38. Pour les jeunes consultés dans le cadre de l'élaboration de la présente étude, quels que soient le contexte national et les niveaux de violence qu'ils connaissent, les préoccupations concernant le bien-être économique et les moyens de subsistance sont indissociables des questions de paix et de sécurité. Pour beaucoup, l'insertion économique se définit comme étant l'accès équitable à un emploi valorisant et stable, ce qui s'explique en grande partie par le fait que la plupart des jeunes travaillent dans le secteur non structuré de l'économie. Les préoccupations liées à l'emploi ne sont guère surprenantes, le taux de chômage des jeunes étant de 13 % au niveau mondial, soit près de trois fois le taux de chômage des adultes⁸. Toutefois, les taux communiqués ne tiennent pas compte en général des secteurs économiques informels et illicites, ce qui rend une grande partie de l'activité économique des jeunes statistiquement invisible.

39. Dans une large mesure, les programmes et les politiques de paix et de sécurité continuent d'être largement conditionnés par un supposé lien de causalité entre chômage des jeunes et violence. En fait, il n'y a guère d'éléments fiables attestant de l'existence d'une corrélation, encore moins d'un lien de cause à effet, entre le chômage des jeunes et les conflits violents. Dans différents pays, comme l'Afghanistan et la Somalie, tout porte à croire que l'appui à des groupes armés ne

⁸ Voir Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017 : Les voies possibles vers un meilleur avenir du travail* (Genève, 2017).

diminue pas en fonction des moyens économiques. En revanche, selon certaines études, les conflits violents s'expliqueraient plutôt par des inégalités horizontales et des facteurs identitaires, notamment les retards de mobilité économique et sociale, l'exclusion politique, le désenchantement vis-à-vis d'institutions corrompues, la rigidité des structures sociales transgénérationnelles qui contribuent à la discrimination à l'égard des jeunes, des sentiments d'injustice, des besoins sociaux insatisfaits et le fait que la quête de sens et d'appartenance qui est celle des jeunes n'est pas reconnue. Si les débouchés économiques sont nécessaires au bien-être global des jeunes, leurs contributions à la pérennisation de la paix doivent être comprises dans un cadre écologique plus large, afin de ne pas renforcer les stéréotypes sur les dangers que représenteraient les jeunes chômeurs.

40. À l'échelle mondiale, trois jeunes sur quatre sont employés dans l'économie informelle⁸. S'il est vrai que de nombreux jeunes travaillent dans des économies informelles licites, un grand nombre d'entre eux ont des activités dans des secteurs illicites reposant sur la guerre, et cela a une influence sur les jeunes qui peut perdurer longtemps après la fin des violences. C'est notamment le cas lorsque des groupes armés ou criminels sont capables de fournir de meilleurs services sociaux, emplois et perspectives, supplantant les structures de gouvernance officielles et attisant le ressentiment qui découle de promesses non satisfaites. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ce phénomène, en particulier lorsque les interventions qui visent à promouvoir l'insertion économique des jeunes cherchent à leur donner une place marginale ou temporaire dans l'économie formelle, faisant fi des effets préjudiciables et des questions sociales plus vastes. Les jeunes travaillant dans l'économie informelle sont souvent davantage exposés aux traitements abusifs et arbitraires par les forces de l'ordre, qui font un amalgame entre le travail informel légitime et les activités illicites, les considérant tous comme des menaces pour l'ordre public. Cela concerne particulièrement les jeunes femmes et les minorités sexuelles dans les pays en développement, qui travaillent principalement dans l'économie informelle et subissent harcèlement et violences mais n'ont pratiquement pas accès à la justice.

41. À ce jour, les interventions en matière d'emploi reposent largement sur l'offre et la demande des marchés locaux du travail, sans tenir dûment compte des besoins et ambitions des jeunes ni de leur aspiration à la dignité. Il s'agit souvent d'emplois non qualifiés et occasionnels ; il n'est pas tenu compte des désirs des jeunes d'obtenir des emplois intéressants qui leur permettent de gagner leur vie et d'avoir accès à la protection sociale. Dans d'autres cas, ces programmes prennent la forme d'entrepreneuriat par nécessité, puisque les jeunes sont contraints de devenir des travailleurs indépendants faute d'autres solutions. À cet égard, les atouts des jeunes, tels que la créativité et l'innovation, peuvent être utilisés contre eux, dans la mesure où ce seraient des risques participant à l'instabilité du marché du travail. La grande majorité des interventions en faveur de l'emploi sont limitées par l'hypothèse selon laquelle l'évolution des comportements individuels produira des résultats positifs pour le développement et la paix au niveau local.

42. Les inégalités horizontales et l'accaparement des fonctions par une élite ont provoqué chez les jeunes un sentiment de méfiance profonde à l'égard des systèmes économiques dont ils continuent d'être exclus. Les inégalités économiques, sociales et politiques croissantes et intimement liées ont fortement influé sur la mobilité des jeunes dans la société et leur capacité de participer à la prise des décisions qui ont une incidence sur leur vie. Les interventions visant à améliorer la place économique des jeunes dans la société devraient se faire selon une approche transformatrice plutôt que de chercher uniquement à leur ouvrir l'accès à des systèmes dont ils sont exclus depuis toujours. Pour nombre de jeunes, la participation à l'élaboration des politiques de développement locales et nationales et à la mise en œuvre des programmes a un objectif double : celui d'élargir leurs intérêts économiques, puisqu'elle ne consiste

pas uniquement à leur procurer un emploi, et de favoriser leur investissement politique et civique.

Désengagement de groupes violents et réintégration

43. Le rétablissement de la confiance est essentiel pour que les jeunes puissent s'éloigner de la violence et se réintégrer dans la société. Les programmes de désengagement et de réintégration peuvent susciter des conflits au sein des communautés lorsqu'ils sont perçus comme privilégiant les jeunes combattants par rapport aux victimes et accordant la priorité aux jeunes hommes aux dépens des jeunes femmes, car ceux-là seraient exposés à un plus grand risque. Les possibilités d'emploi et de formation professionnelle peuvent être bénéfiques à court terme, mais ne peuvent se substituer à un accompagnement psychosocial et économique à long terme. Les politiques et programmes récents visent à remédier à ce problème en mettant en œuvre des interventions holistiques de proximité pour lutter contre l'ostracisme et la discrimination que subissent les jeunes combattants, en particulier les jeunes femmes qui auraient « transgressé » des normes sexistes strictes et « outrepassé » leur rôle. Étant donné que les combattants désengagés n'ont pas tellement confiance dans les programmes établis par les pouvoirs publics, les mentors, qui sont eux-mêmes de jeunes ex-combattants, et les organisations de jeunes sont bien placés pour jouer un rôle actif. Étant présents sur le terrain et comprenant bien les besoins des ex-combattants et les réalités locales, ils peuvent servir de passerelle entre les jeunes désengagés et la population.

Éducation

« Nous devons associer les jeunes à un plus jeune âge ; la consolidation de la paix devrait faire partie des programmes d'enseignement destinés aux enfants afin qu'ils grandissent avec cet esprit. » (Fidji, jeune homme)

44. Partout dans le monde, les jeunes hommes et les jeunes femmes ont dit que l'éducation était une question majeure pour la paix et la sécurité, ce qui témoigne de l'importance capitale qu'elle revêt pour eux. Les établissements d'enseignement ont une importance stratégique et servent de lieux essentiels de dialogue entre les jeunes, qui sont les bénéficiaires, et les acteurs étatiques ou non étatiques, qui sont les prestataires. Des études qualitatives révèlent que les établissements d'enseignement peuvent être des lieux de cohésion sociale, de réconciliation et d'appartenance ou des lieux de tension qui aggravent les divisions et l'exclusion. Il ressort d'études quantitatives réalisées dernièrement qu'il existe une corrélation statistiquement établie, sur une période de 50 ans, entre des niveaux élevés d'inégalité en termes d'instruction dans des groupes ethniques et religieux et la probabilité qu'un pays connaisse des conflits violents⁹. À bien des égards, les systèmes éducatifs reproduisent les inégalités d'accès et les problèmes de qualité, de même que les différences liées à la classe, au sexe, à la caste, à la race, à l'appartenance ethnique, à la religion, aux politiques et aux privilèges.

45. Les établissements d'enseignement sont souvent les premiers à pâtir des conflits violents. À titre d'exemple, en République arabe syrienne, on estime qu'au moins 1,75 million d'enfants d'âge scolaire et plus de 40 % des enfants syriens réfugiés ne sont plus scolarisés en raison du conflit. Les écoles subissent également des attaques délibérées, perpétrées par des groupes extrémistes cherchant à exercer un contrôle sur elles, notamment des agressions sur des élèves et des enseignants, la destruction de

⁹ Mieke T. A. Lopes Cardozo et Giovanni Scotto, « Youth, peacebuilding and the role of education », document thématique du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence/Groupe consultatif d'experts chargé de l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité, décembre 2017.

bâtiments scolaires ou l'utilisation stratégique de locaux scolaires. L'accès des jeunes femmes à l'éducation est fortement limité dans de nombreuses régions du monde, en raison des normes patriarcales profondément enracinées et du risque de violence qui y est associé. Depuis toujours, les établissements d'enseignement sont utilisés, que ce soit par des membres du crime organisé ou de groupes politiques et extrémistes, comme point d'accès pour recruter des jeunes. Toutefois, face à ces violences, l'éducation et les établissements scolaires peuvent contribuer à la réadaptation psychosociale, au retour à la normale, à la naissance de l'espoir et à l'acquisition de valeurs et de compétences servant à l'édification d'un avenir pacifique à long terme.

46. Si l'éducation est extrêmement importante pour les jeunes et leur avenir, elle est souvent présentée comme la solution à la « menace » que les jeunes représentent¹⁰. Cela s'est traduit par la perception selon laquelle l'éducation et l'intérêt que les jeunes lui accordent ne sont qu'un moyen de parvenir à une fin. Cependant, l'hypothèse d'une relation linéaire entre violence et manque d'instruction a été remise en question par des cas de jeunes très instruits et riches rejoignant des groupes armés. Les nouvelles études et activités de programme doivent s'intéresser au rôle de l'éducation et au fait de savoir si l'éducation peut contribuer à empêcher les jeunes de choisir la violence et comment ils parviennent à s'en détourner.

47. Les jeunes ont exprimé l'immense espoir de voir l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et les mécanismes non formels devenir des vecteurs de consolidation de la paix. Ils ont également souligné que l'éducation devait être fondée sur des valeurs de paix, la réflexion critique enseignée ainsi que les méthodes non violentes de règlement des conflits, et qu'il fallait célébrer la diversité. Les jeunes sont conscients de l'écart qui existe entre leurs aspirations et les capacités limitées et la volonté politique des gouvernements et établissements d'enseignement de les réaliser. Ils ont souligné que de nombreuses organisations de la société civile, notamment des organisations de jeunes, jouissent d'une vaste expérience dans l'élaboration de stratégies et de modules éducatifs pour la paix, par des voies formelles ou non, indiquant qu'il était important de renforcer les partenariats stratégiques.

Problématique hommes-femmes

48. Les programmes en faveur de la jeunesse dans les domaines de la paix et de la sécurité ont tendance à cibler en priorité les jeunes hommes, dans la mesure où ceux-ci ont la réputation d'être associés à la violence. Les jeunes du monde entier interrogés ont souvent croisé la question des représentations femmes-hommes avec l'objet de l'étude. Dans leurs actions en matière de paix et de sécurité, les jeunes intègrent de diverses manières cette problématique, notamment en plaidant pour l'égalité des sexes, en organisant des séances de formation sur le leadership et la communication à l'intention des jeunes femmes, en défendant les droits en matière de sexualité et de procréation, en menant des actions de sensibilisation aux multiples formes de violences sexuelles et sexistes et en proposant un apprentissage socio-affectif aux garçons et aux jeunes hommes.

49. Les violences sexuelles et sexistes touchent de manière disproportionnée les femmes de tous âges à chaque phase du continuum paix-conflit même si le phénomène est souvent exacerbé pendant les conflits violents. Les jeunes femmes risquent de subir des violences à la fois dans la sphère publique et privée. Les minorités sexuelles sont quant à elles exposées à un risque plus élevé de violences et de discriminations en temps de guerre comme en temps de paix. Pour les jeunes interrogés, une paix

¹⁰ Elisabeth King, « What Kenyan youth want and why it matters for peace », *African Studies Review* (à paraître).

durable et partagée passe par la protection et le plein respect des droits des jeunes appartenant à la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes.

50. Depuis quelques dizaines d'années, le rôle des femmes en faveur de la paix et de la sécurité fait l'objet d'une attention grandissante grâce à une forte mobilisation féminine, ce qui a notamment conduit à l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des autres résolutions qui ont suivi. Ces résolutions ont été essentielles pour montrer que les femmes peuvent contribuer, et contribuent déjà activement pour certaines, aux efforts de consolidation de la paix dans leur communauté et dans le monde. Ces actions, souvent initiées et pilotées par des jeunes femmes, méritent d'être davantage connues et reconnues. On peut citer par exemple l'utilisation de plateformes numériques en Libye pour faire entendre la voix des femmes qui s'expriment sur la paix et la guerre, le développement des aptitudes au leadership et à la communication dans le Caucase et les Balkans, et la participation des femmes au processus de paix au Mali. Toutefois, le rôle social de nombreuses jeunes femmes reste limité au nom de leur protection. S'il est important de tenir compte et de venir à bout des violences sexuelles et sexistes, qui les touchent de manière disproportionnée, il ne faut pas pour autant considérer que les jeunes femmes ne sont que des victimes. Soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la consolidation de la paix et les écouter attentivement, c'est commencer à reconnaître qu'elles contribuent activement à la paix et à la sécurité.

51. Jusqu'à présent, les études sur la problématique hommes-femmes et la consolidation de la paix se sont intéressées principalement aux conséquences que les conflits ont sur les hommes et les femmes ; relativement peu d'attention a été accordée aux ressorts identitaires des conflits violents. Or, il est essentiel de comprendre comment les représentations femmes-hommes nourrissent les conflits et d'approfondir leurs interactions avec d'autres facettes de l'identité (âge, race, appartenance ethnique, classe sociale, orientation sexuelle, aptitudes, religion, cadre urbain ou rural). L'application de la résolution 2250 (2015) est l'occasion rêvée d'ouvrir le débat et d'encourager la prise en compte des identités masculines dans les programmes, l'objectif étant de lutter contre leur association négative avec la violence et de casser des stéréotypes nuisibles profondément ancrés dans les normes et rôles traditionnels. La jeunesse est une phase capitale de construction et de consolidation de l'identité et de l'image de soi pendant laquelle la famille, les aînés, les personnalités religieuses et les pairs exercent tous une grande influence. Pour favoriser l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, il est essentiel de soutenir les actions des jeunes en faveur de la consolidation de la paix qui visent à encourager des représentations masculines positives, respectueuses des femmes et non violentes. L'égalité des sexes passe par le recensement des inégalités persistantes qui exposent davantage les jeunes femmes et les minorités sexuelles à la violence et entravent leur participation à la prise de décision et leur accès au pouvoir et aux ressources.

Injustice et droits de l'homme

« Nous ne pouvons pas parler de paix et de sécurité avec des groupes qui sont privés des droits fondamentaux. Nous devons d'abord leur garantir ces droits. » (Un participant à la consultation organisée dans les États arabes)

52. Les jeunes interrogés s'inquiètent majoritairement du nombre disproportionné d'entre eux qui sont touchés et traumatisés par les conflits, les violences armées, la violence d'État, le terrorisme, les gangs, la criminalité organisée, les violences sexistes et les violences contre les migrants, les réfugiés et les déplacés. Au-delà des violences physiques, les jeunes se sont aussi émus des violations de leurs droits fondamentaux. Il convient de noter que les jeunes hommes et les jeunes femmes

prennent souvent une part active, parfois de manière novatrice, à la protection des droits de l'homme, qu'il s'agisse de surveiller et de rendre compte des violations, de soutenir l'élaboration et l'application de mesures de protection, de mettre en place des réseaux et des structures d'aide ou de lutter pour la reconnaissance de leurs droits civiques, politiques et socioéconomiques.

53. À l'heure de la mondialisation, les jeunes qui ont connu l'injustice nourrissent une frustration et une rancœur qui marquent leur trajectoire. L'exposition à la violence, en particulier à un jeune âge, notamment dans le cadre d'institutions qui sont censées protéger les jeunes, est un facteur clef de l'escalade de la violence au fil des générations. Que ce soit dans les pays du Nord ou du Sud, les jeunes ont témoigné du harcèlement et des violences que leur font régulièrement subir la police. Il est indispensable de se pencher sur certaines questions relatives à la confiance des citoyens, à l'état de droit, à l'abus d'autorité des institutions garantes de la sécurité et au plein respect des droits socioéconomiques, culturels et politiques des jeunes, l'objectif étant que ces pratiques cessent, que la protection soit garantie et que le principe de responsabilité soit respecté. La justice et les droits de l'homme sont donc des véhicules de choix au service de la prévention et les assises d'une paix durable. Dans les sociétés en transition, les jeunes, en leur qualité de porteurs de mémoire, sont des acteurs très importants et ont un rôle inestimable à jouer dans l'élaboration et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle.

54. Si les jeunes sont expressément visés par la violence et y sont exposés de manière prolongée, cela a des conséquences néfastes sur leur santé psychosociale et leur bien-être. L'incertitude et l'instabilité détournent les jeunes de l'avenir et, si rien n'est fait, peuvent déboucher sur des actes d'autodestruction. Nous devons faire plus pour le bien-être psychosocial des jeunes en ayant recours à des actions de proximité efficaces et adaptées à la culture et au contexte locaux.

55. Les services sociaux sont une composante cruciale de la relation État-société. Ils sont par conséquent un moyen naturel pour les États et les institutions de renforcer leur légitimité et tâcher de regagner la confiance des jeunes, notamment en aidant ceux qui ont été exposés à la violence. L'accès équitable aux services sociaux, notamment en matière de santé sexuelle et procréative, de psychosociologie et d'autres domaines particulièrement importants pour les jeunes, est nécessaire pour favoriser la cohésion sociale et faire que tous les jeunes démarrent dans la vie sur un pied d'égalité. Les cas d'injustice sapent la confiance dans les institutions démocratiques et peuvent nourrir des rancœurs à l'origine de conflits.

V. Une force démographique au service de la paix

« Je veux leur montrer que nous pouvons nous aussi faire de grandes choses pour nos communautés, que nous avons des choses à dire et que nous voulons bâtir un avenir meilleur. » (Colombie, jeune homme)

56. Les jeunes, s'ils agissent au niveau local, peuvent aussi souhaiter faire bouger les choses aux niveaux national, régional et mondial. Pour cela, ils doivent avoir la possibilité de participer à des systèmes d'apprentissage par les pairs et directement aux mécanismes qui existent aux niveaux national, régional et international. Les activités des jeunes en matière de paix et de sécurité font le lien, aux niveaux local et international, entre des domaines qui sont souvent cloisonnés : développement, droits de l'homme, action humanitaire, paix et sécurité. Ces activités, qui concernent différentes phases des conflits, formes de violences et régions du monde, sont essentielles du fait du poids démographique des jeunes mais aussi parce que, si les investissements adéquats sont débloqués et que la contribution des jeunes à la

consolidation de la paix est reconnue et encouragée, ce sont des sociétés entières qui pourraient bénéficier des retombées économiques de la paix.

57. Pour cela, il faut faire en sorte que les initiatives des jeunes, les organisations de jeunes et les jeunes eux-mêmes puissent agir dans un environnement valorisant et respectueux plutôt qu'inquisiteur ou répressif. Il existe des moyens politiques, financiers, juridiques et sociaux pour optimiser et démultiplier les initiatives des jeunes et faire en sorte qu'ils puissent contribuer pleinement à la paix et à la sécurité dans leur société. Les jeunes femmes et les jeunes hommes, et surtout celles et ceux qui misent sur la paix et la prévention de la violence, devraient être considérés comme des alliés incontournables dans la quête de la paix et de la sécurité.

58. Consolider et pérenniser la paix en s'appuyant sur la jeunesse, facteur de renouveau, suppose un changement de cap radical et une réorientation audacieuse des mesures prises par les gouvernements et le système multilatéral, auxquels la résolution [2250 \(2015\)](#) a ouvert la voie :

a) Avant tout, il faut passer d'une approche de la politique de sécurité qui est guidée par les événements, souvent dans l'urgence, à une approche de prévention globale de la violence, centrée sur la jeunesse. Le meilleur moyen de prévenir la violence, notamment l'extrémisme violent, et partant de consolider et de pérenniser la paix tout au long du continuum paix-conflit, est de lutter systématiquement contre la violence de l'exclusion ;

b) L'approche préventive implique que les gouvernements et les organisations internationales soutiennent en priorité la force de résilience qui est celle de la majorité des jeunes, au lieu de réagir exclusivement au risque que représente une minorité d'entre eux ;

c) Les gouvernements et les organisations multilatérales doivent nouer des partenariats de confiance avec divers partenaires issus de la société civile qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité, en particulier des organisations dirigées par des jeunes et pour des jeunes. Ces partenariats devront être placés sous le signe de la sincérité et ne pas se cantonner à des mesures symboliques ou superficielles ;

d) Ces changements supposent de faire évoluer des mentalités et des pratiques profondément enracinées. Il est donc impératif de faire fond sur la résolution [2250 \(2015\)](#) pour mettre au point de nouvelles conventions et pratiques sociétales concernant la jeunesse et la paix et la sécurité. Il est possible de prendre diverses mesures à cet effet : créer des mécanismes de dialogue et de responsabilité contraignants pour les gouvernements ; trouver des moyens d'inciter les gouvernements et les organisations multilatérales à élaborer des systèmes où les jeunes ont leur place ; organiser des cours de formation sur les jeunes et la paix et la sécurité dans les organisations nationales et internationales et débloquent des moyens supplémentaires ; faire en sorte que les sociétés s'approprient la résolution [2250 \(2015\)](#) et qu'elle soit complètement assimilée au niveau national.

Recommandations

59. Pour pleinement soutenir et mettre à profit les initiatives novatrices des jeunes en faveur de la paix et s'acheminer vers les changements radicaux décrits ci-dessus, les sociétés et les États doivent appliquer trois stratégies complémentaires. Premièrement, il est indispensable de miser sur les capacités d'action et d'initiative de la jeunesse en débloquent des capitaux importants, en construisant des réseaux et en renforçant les capacités qui existent, tout en tenant compte de l'hétérogénéité de ce groupe et de ses modes d'organisation. Deuxièmement, il faut transformer les systèmes qui renforcent l'exclusion afin de lutter contre les obstacles structurels qui empêchent les jeunes de contribuer comme il se doit à la paix et à la sécurité.

Troisièmement, il faut donner la part belle aux partenariats et aux actions collaboratives en faveur de la paix dans le cadre desquels les jeunes sont considérés comme des égaux et des partenaires incontournables.

Miser sur les capacités d'action et d'initiative de la jeunesse

60. Afin d'augmenter de manière substantielle les ressources financières allouées aux organisations, aux initiatives et aux mouvements de jeunes axés sur la paix et la sécurité, les États Membres, les donateurs, les institutions financières internationales et d'autres organisations internationales devraient :

a) Débloquer 1,8 milliard de dollars, soit un investissement de 1 dollar par jeune d'ici à 2025, année qui marquera le dixième anniversaire de la résolution [2250 \(2015\)](#) ;

b) Adapter le financement aux besoins précis des organisations de jeunes. Ces capitaux devraient servir à des projets et des initiatives à petite échelle ainsi qu'à des programmes à l'approche novatrice et audacieuse ;

c) Créer des branches jeunes et paix et sécurité dans les fonds existants ;

d) Donner la priorité, dans le cadre du financement des organisations de jeunes, au renforcement des capacités d'organisation afin d'augmenter la viabilité financière de ces organisations et les retombées de leurs actions.

61. Afin de renforcer les capacités des organisations de jeunes, reconnaître le rôle moteur des jeunes et encourager la formation de réseaux de jeunes, les États Membres et les organisations internationales ou issues de la société civile devraient :

a) Accompagner la création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux de jeunes pour la paix, en ligne et hors ligne, ou le renforcement de ceux qui existent, pour que les jeunes et les organisations qui les représentent puissent entrer en relation, préparer des actions et s'échanger des enseignements, des savoirs et des ressources ;

b) Ne ménager aucun effort pour garantir que les programmes concernant les jeunes et la paix et la sécurité sont conçus, mis en œuvre, contrôlés et évalués avec l'aide de jeunes et par eux ;

c) Reconnaître et valoriser la contribution positive des jeunes à la paix et à la sécurité en attribuant des prix, des subventions et des distinctions ;

d) Mettre l'accent sur le renforcement des capacités au sein des organisations en associant de jeunes leaders et des membres d'organisations de jeunes à des sessions de formation et de sensibilisation sur le thème « les jeunes et la paix et la sécurité ».

Passer de l'exclusion à une véritable intégration

62. Pour assurer une véritable participation politique des jeunes sans exclusive et renforcer la confiance, les États Membres et les organisations régionales et internationales devraient :

a) Adopter et défendre la pratique des quotas afin de garantir la participation directe des jeunes, assortie d'une représentation égale des sexes, à toutes les phases des processus de transition pacifiques et politiques formels, des négociations préalables à la phase de mise en œuvre, par exemple dans le cas d'un dialogue national, de la rédaction d'une constitution, d'un mécanisme de justice transitionnelle ou de tout autre processus politique lié à la paix et à la sécurité. Il faudrait mettre en place des mécanismes qui permettent des échanges nourris avec des jeunes de tous

horizons et s'attacher tout particulièrement à faire participer les jeunes femmes et à prévoir le financement et les mesures de sécurité nécessaires ;

b) Institutionnaliser des mesures pour combler le fossé entre la jeunesse et sa représentation aux niveaux local et national dans les institutions et les mécanismes de gouvernance, en instaurant des quotas, en créant des comités consultatifs de jeunes et en facilitant l'accès des jeunes à des mandats électifs en alignant l'âge d'éligibilité sur l'âge du droit de vote ;

c) Faire en sorte que les jeunes réfugiés, déplacés et migrants et les jeunes issus des communautés d'accueil puissent parler, dans le cadre d'un dialogue intergénérationnel et de réunions de consultation sur la paix et la sécurité, des difficultés qu'ils ont rencontrées et participer à la prise de décision afin que leurs besoins soient pris en compte ;

d) Développer les réseaux numériques pour qu'ils soient accessibles aux communautés isolées et ainsi favoriser la véritable participation de tous les jeunes.

63. Afin de protéger au mieux les jeunes de la violence et de leur permettre d'exercer leurs droits, les États Membres, les organisations internationales et les acteurs de la défense des droits de l'homme devraient :

a) Protéger, respecter et faire respecter les droits fondamentaux et universels que sont la liberté syndicale, la liberté de réunion pacifique, d'association, d'opinion et d'expression ainsi que le droit à participer aux affaires publiques, afin que les jeunes puissent œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité dans des conditions favorables, sans risque de représailles. L'ONU et les acteurs de la défense des droits de l'homme devraient accorder la plus haute importance à cela et aider les États Membres à faire respecter ces droits inaliénables ;

b) Préserver l'état de droit, notamment en protégeant les jeunes des arrestations et détentions arbitraires, en mettant fin à l'impunité et en veillant à ce que le principe d'accès à la justice et de responsabilité s'applique de manière égale à tous. Les jeunes femmes et les jeunes hommes devraient être des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place de réformes dans le domaine de la sécurité et de la justice pénale, et en être parties prenantes ;

c) Faire en sorte que les organes conventionnels des droits de l'homme, les procédures spéciales et les autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme s'intéressent davantage aux droits des jeunes et associent davantage les jeunes à leurs travaux ;

d) Mettre l'accent sur la santé mentale et le bien-être des jeunes en augmentant le financement qui y est consacré et en administrant sans aucune discrimination une gamme complète de services de santé adaptés en fonction de l'âge et du sexe, notamment en matière de psychosociologie et de santé sexuelle et procréative.

64. Afin d'encourager et de renforcer l'insertion économique des jeunes et de favoriser l'élaboration de programmes pour l'emploi non sélectifs qui tiennent compte des situations de conflit et sont centrés sur les jeunes, les États Membres, les institutions financières internationales, les autres organisations internationales et les organisations de la société civile, devraient :

a) Investir dans la création d'espaces de proximité protégés dans lesquels il peut y avoir un dialogue civique et où les jeunes répertorient ensemble les actions qui sont prioritaires pour leur communauté en matière de consolidation de la paix et de développement et prennent part aux décisions concernant l'allocation des ressources financières y relatives ;

b) Continuer à soutenir la mise en place de politiques et de pratiques inclusives pour garantir à tous les jeunes l'égalité d'accès au marché du travail et le respect des droits et principes fondamentaux en matière d'emploi, lever les obstacles structurels visant les jeunes marginalisés, associer les jeunes aux décisions concernant les politiques de l'emploi, renforcer la protection sociale dans les secteurs structurés et non structurés de l'économie, faire progresser l'égalité des sexes et mettre en place une approche pérenne ;

c) Associer les jeunes, aux côtés de représentants locaux, à l'évaluation de leurs besoins économiques avant la conception de quelque mesure que ce soit, puis à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes pour l'emploi ;

d) Aller à la rencontre des jeunes les plus marginalisés pour faire en sorte qu'ils soient les premiers intéressés des programmes pour l'emploi et éviter d'en limiter l'accès à l'élite, ce qui accentuerait les inégalités.

65. Pour que le désengagement des ex-combattants soit effectif et que leur réintégration sociale s'inscrive dans la durée, les États Membres, les organisations internationales et les organisations de la société civile devraient :

a) Nouer des partenariats avec les jeunes pour élaborer et mettre en place des mécanismes de désengagement et de réintégration, par exemple au moyen d'accords de coopération officiels entre les organisations de jeunes et les institutions garantes de la sécurité, qui définissent clairement les attributions de chacun ;

b) Faire en sorte que les jeunes puissent recenser les priorités stratégiques, les politiques et les démarches programmatiques pertinentes.

66. Pour que l'éducation devienne un facteur de paix et que les établissements d'enseignement soient épargnés par la violence, les États Membres, les établissements d'enseignement, le secteur privé, les organisations internationales et les organisations de la société civile devraient :

a) Investir dans le primaire, le secondaire et le supérieur en ciblant les projets ouverts à tous et reposant sur des valeurs positives, mais aussi financer des initiatives relevant de l'éducation non formelle et informelle. Ces investissements devraient concerner le développement de l'esprit critique en fonction du contexte, les valeurs de tolérance et de non-violence, l'apprentissage socio-affectif, le règlement des conflits et la formation au numérique. Cette démarche devrait être accompagnée de « partenariats paix-éducation » multipartites ;

b) Veiller en priorité à protéger les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur de toute forme de violence et faire en sorte qu'ils soient accessibles à tous les jeunes, notamment les jeunes femmes et les jeunes marginalisés.

67. Pour prendre en compte le vécu particulier des jeunes femmes et des minorités sexuelles en matière de paix et de sécurité, et encourager des représentations femmes-hommes respectueuses chez les jeunes, les États Membres, les organisations internationales et les organisations de la société civile devraient :

a) Prendre en compte systématiquement différentes perspectives, selon le sexe et l'âge, dans l'évaluation des conflits et les programmes de consolidation de la paix ;

b) Tenir compte et venir à bout des mentalités patriarcales néfastes pour les droits, l'intégrité et les capacités d'action des jeunes femmes et des minorités sexuelles, tout en cherchant toujours à favoriser l'ouverture ;

c) Financer les actions de consolidation de la paix menées par des jeunes et s'articulant autour de la défense d'identités masculines positives et respectueuses qui remettent en question des conventions sociales réductrices, notamment en collaborant avec des chefs coutumiers et des personnalités religieuses.

Partenariats nationaux, régionaux et internationaux pour les jeunes et la paix et la sécurité

68. Pour favoriser l'application de la résolution [2250 \(2015\)](#), les États Membres, le système des Nations Unies et les acteurs non gouvernementaux devraient :

a) Privilégier la création de coalitions pour les jeunes et la paix et la sécurité afin que les actions soient concertées aux niveaux local, national, régional et mondial. Ces coalitions devraient être des partenariats multisectoriels et transversaux rassemblant des jeunes, des organisations de jeunes, des organisations multilatérales, des gouvernements et des acteurs de la société civile, notamment le secteur privé, des communautés de croyants, des fondations privées et des établissements d'enseignement ;

b) Consulter les jeunes et les faire participer activement à la définition d'objectifs concrets et d'indicateurs internationaux et nationaux afin de suivre les avancées et les retombées de l'application de la résolution [2250 \(2015\)](#).

69. Afin d'encourager la recherche et la collecte de données concernant les jeunes et la paix et la sécurité, les États Membres, les organisations internationales et les organisations de la société civile devraient :

a) Soutenir les études qualitatives et quantitatives ainsi que la collecte de données sur les jeunes et la paix et la sécurité (y compris des données sur les opinions des jeunes quand cela est possible) aux niveaux national, régional et international en y consacrant des moyens techniques, financiers et humains suffisants. Les résultats devraient être incorporés aux études statistiques en cours, enregistrés dans une base de données en ligne centralisée et rendus publics pour favoriser l'échange de connaissances et de bonnes pratiques ;

b) Ventiler systématiquement les données pertinentes et les statistiques nationales en fonction de l'âge, du sexe, du milieu socioéconomique et de la localisation.

70. Pour favoriser l'application de la résolution [2250 \(2015\)](#) au niveau national, les gouvernements devraient :

a) Créer des espaces de dialogue sûrs et consulter de manière régulière et constante des jeunes de tous horizons afin de recenser leurs besoins et leurs priorités en matière de paix et de sécurité ;

b) Examiner les répercussions que leurs pratiques et politiques en matière de paix et de sécurité ont sur la jeunesse et rendre obligatoire la consultation des jeunes dans le secteur de la sécurité ;

c) Veiller à ce qu'il y ait une synergie entre les plans nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable et ceux pour l'application de la résolution du Conseil de sécurité [1325 \(2000\)](#), et élaborer des mécanismes qui permettent de faire remonter l'information régulièrement et de veiller à l'application du principe de responsabilité, afin de suivre les avancées en la matière.

71. Les organismes et mécanismes régionaux devraient soutenir l'élaboration de cadres de politique générale portant sur les jeunes et la paix et la sécurité, qui serait dirigée par des organisations régionales, des réseaux et des alliances de jeunes artisans

de paix en collaboration avec d'autres acteurs, afin de faciliter l'échange des connaissances et la circulation de l'information entre les pays.

72. Au niveau international, le système des Nations Unies doit créer de nouveaux mécanismes de dialogue et de responsabilisation et pour cela :

a) Mettre en place une structure de suivi tripartite pour que les États Membres, l'ONU et les jeunes puissent rendre compte ensemble de la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) ;

b) Créer un groupe d'experts informel sur les jeunes et la paix et la sécurité composé de divers groupes de jeunes, sélectionnés de manière transparente avec les organisations de jeunes, chargé de suivre un ensemble de questions clairement défini afin de mettre en avant la résolution 2250 (2015) dans les travaux du Conseil de sécurité ;

c) Donner la priorité à l'écoute directe des jeunes vivant dans des pays concernés par les travaux du Conseil de sécurité grâce à des réunions d'information classique ou des réunions organisées selon la formule Arria ;

d) Insérer des références précises à la résolution 2250 (2015) dans les mandats et rapports des missions de maintien de la paix et des missions politiques ;

e) Nommer un membre élu du Conseil de sécurité pour assurer avec un membre permanent le suivi des avancées concernant l'application de la résolution 2250 (2015), afin que les principales questions ayant trait à la jeunesse soient examinées dans le cadre de consultations privées ;

f) Prier le Secrétaire général de rendre compte chaque année au Conseil de sécurité des actions engagées à l'échelle du système des Nations Unies pour appliquer la résolution 2250 (2015), dans le cadre d'un débat public annuel durant lequel de jeunes artisans de la paix s'adresseront au Conseil.

73. Le système des Nations Unies devrait réformer ses mécanismes internes pour élargir la participation des jeunes en prenant les mesures suivantes :

a) Rendre courant le recours à des comités consultatifs de jeunes et à des conseillers jeunesse dans chaque pays où sont implantées les Nations Unies ;

b) Mettre en place un conseiller jeunesse dans les principaux bureaux des Nations Unies dans tous les pays, au Cabinet du Secrétaire général et dans toutes les instances dirigeantes des entités des Nations Unies pour veiller à ce que la jeunesse soit au cœur de toutes les actions entreprises en faveur de la paix et de la sécurité ;

c) Veiller à ce que les moyens, savoirs et savoir-faire en place permettent aux jeunes et aux organisations de jeunes de s'investir dans des actions de pérennisation de la paix aux niveaux national, régional et mondial ;

d) Élaborer une feuille de route sur les jeunes et la paix et la sécurité pour tout le système des Nations Unies, afin de faciliter l'action commune, la coordination et la répartition cohérente des ressources entre toutes les entités œuvrant dans ce domaine.

Conclusion

74. Les recommandations formulées plus haut sont le point de départ d'une transformation à grande échelle et proposent un cadre dans lequel les jeunes, les gouvernements, les organisations multilatérales, la société civile et d'autres acteurs peuvent œuvrer ensemble pour soutenir les initiatives novatrices des jeunes et construire une paix durable.

75. Cette étude fait écho aux paroles des milliers de jeunes qui nous ont consacré du temps et nous ont fait confiance. Leurs témoignages et perspectives seront présentés dans toute leur richesse dans la version longue de cette étude. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ces jeunes et à tous les partenaires qui nous ont mis en relation.
